

Projet TEDIA et CRJ, Journée d'études, 25 (et le cas échéant 26) juin 2026, Amphi et salles H

« Enseignement du droit et intelligence artificielle »

Appel à communications

L'intelligence artificielle transforme rapidement les méthodes et pratiques des juristes : toutes les institutions concernées mènent désormais des réflexions en la matière. La faculté de droit de l'Université Grenoble-Alpes, avec le soutien du Centre de recherches juridiques (CRJ) et du MIAI Cluster, porte, depuis janvier 2025, le projet IDEX/UGA Formation TEDIA, pour *Transformation des études de droit vers l'intelligence artificielle*. Après avoir organisé des formations, une IA Week en septembre 2025 à destination des professionnels du droit et des étudiants réunissant experts, éditeurs, Legal Tech, étudiants et enseignants, puis créé un nouveau cours expérimental d'intelligence artificielle juridique dès la licence 2, le projet TEDIA et le CRJ organisent une journée d'études de fin de projet consacrée à l'enseignement du droit et l'intelligence artificielle, voulue à la croisée des sciences juridiques, des sciences cognitives et des sciences de l'éducation.

En effet, si le domaine juridique n'échappe pas à la poussée de l'IA, pour les professionnels du droit d'abord, via les IA généralistes ou spécialisées (éditeurs juridiques, *Legal Tech*, outils développés en interne par les juridictions ou les ministères par exemple), c'est à la question de l'enseignement et de l'apprentissage du droit lui-même qu'il convient désormais de réfléchir de façon systématique. Non seulement il faut sans doute aujourd'hui, dans une optique de professionnalisation, préparer les étudiants en droit à se servir de ces outils, mais de façon plus générale ce sont les méthodes de transmission et d'acquisition des savoirs elles-mêmes qui pourraient être impactées et repensées. De nombreuses questions se posent aujourd'hui. Par exemple :

- Quel est l'impact de l'IA sur l'apprentissage de manière générale ?
- Faut-il enseigner et utiliser l'IA ou non, et si oui comment, pour que cela soit utile ?
- A partir de quand faudrait-il le faire : en Master ou dès la Licence ?
- De quels outils est-il possible de disposer pour ce faire ? Quelles doivent être les politiques des universités en la matière ? Des partenaires privés ?
- Quels types de suivis en travaux dirigés et quelles formes pour le contrôle continu alors que les étudiants utilisent massivement les IA pour préparer leurs cours, leurs devoirs, leurs mémoires ?
- Quel impact sur la conceptualisation du droit et les méthodes, numériques ou non, du droit ?
- Quelles chartes déontologiques ? Quelles sanctions du point de vue disciplinaire ?
- L'IA peut-elle être utilisée comme accompagnant pédagogique en plus des cours et travaux dirigés, et si oui comment ? Concurrence ou complémentarité vis-à-vis de l'enseignant ?
- L'IA peut-elle assister les enseignants dans certaines tâches chronophages, par exemple la génération de QCM, la correction des copies ? Jusqu'où ?
- Quelles expériences ? Quelles études de cas ? Quels retours ?

La (ou les) journée(s) d'études devrait apporter des réponses scientifiques à ces questions et permettre des retours et partages d'expériences entre collègues. Elle se veut ainsi interdisciplinaire, à la fois théorique et pratique : c'est la raison pour laquelle son organisation sera mixte, autour de conférences et tables-rondes d'une part, et d'ateliers d'échanges pédagogiques d'autre part. Il sera possible d'assister à distance.

Pour ce faire, le CRJ lance ici un appel à communications, à destination des enseignants-chercheurs et des praticiens notamment en sciences juridiques, cognitives et de l'éducation. Merci d'adresser vos projets de communication, d'environ 4000 signes, avant le 15 février 2026, aux deux adresses suivantes :

romain.rambaud@univ-grenoble-alpes.fr et geraldine.vial@univ-grenoble-alpes.fr

Comité scientifique de la journée d'études :

Membres UGA : Romain Rambaud, Géraldine Vial, Ingrid Maria, Romain Tinière, Romain Bourrel, Claire Courtecuisse (droit public, droit privé et histoire du droit), Philippe Dessus (sciences de l'éducation)

Membres Extérieurs : Anaïs Danet (Reims), Alicia Mâzouz (U. catholique de Lille), Ludovic Pailler (Lyon 3), Christophe Quézel-Ambrunaz (Savoie-Mont-Blanc), Sacha Sydoryk (Picardie)